

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2592

14 novembre 2007

SOMMAIRE

Advice Invest S.A.	124388	Oraso Investissement S.A.	124413
Aicy International S.A.	124412	Oraso Investissement S.A.	124370
Aquasourca S.A.	124396	Partnership in Industry Limited S.A.	124370
Arcipelagos Sicav	124378	P & G International S.A.	124413
Arenamar Invest S.A.	124379	Rocatex	124397
Art Properties Holding S.A.	124416	Roissy International Luxembourg S.à r.l.	124371
A. Schulman Sàrl & Cie, SCS	124405	Royal Almendros Finance S.A.	124370
Basal S.A.	124406	RP I S.à r.l.	124377
Boiling Bay S.à r.l.	124415	Safer Investments S.à r.l.	124389
B.S.F.E. S.A.	124379	Salaison Weffling et Cie S.à r.l.	124414
Café de la Poste - Remich S.à r.l.	124414	Santemedia Acquisition Holding	124371
Camino S.à r.l.	124414	SBF S.A.	124378
Cobalt Waterline S.à r.l.	124371	Secam SA	124412
Corporate and Fiduciary Services	124415	SecureWave	124413
Duma Luxembourg S.A.	124416	Sibelius S.A.	124399
Edufin S.à r.l.	124380	Société Luxembourgeoise des Transports Helminger	124397
Fidarc S.à r.l.	124377	S-Process Equipment International S. à r.l.	124398
Greenfell Properties S.à r.l.	124399	Strategy Advertising Systems S.A.	124414
Hakogel S.A.	124398	S.V.A. Holding S.A.	124397
ITL Luxembourg S.A.	124376	Teckel S.A.	124406
Jam Investment Group S.à r.l.	124398	Transports Ed. Gloden S.à r.l.	124415
Keep Cool S.A.	124413	Vantage Advisors (Luxembourg) S.A. ...	124377
LBREM II Luxco S.à r.l.	124406	Vetedy Luxembourg S.A.	124405
Lexington Participations S.A.	124405		
Metinvest Equity S.A.	124416		
Mohawk International Holdings S.à r.l. ...	124399		
Naja Investment S.A.	124416		

Partnership in Industry Limited S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 6.517.

—
Extrait des décisions du liquidateur du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse du siège social du liquidateur est modifiée comme suit:

- CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007122891/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Royal Almendros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.179.

—
Suivant décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 septembre 2007, le siège social de la Société a été transféré au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Partant, le domiciliataire prend acte de la résiliation du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

FIDUCENTER S.A.

M. Koeune

Référence de publication: 2007122884/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Oraso Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 55.893.

—
Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'administrateur de la société ORASO INVESTISSEMENT S.A., établie au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B55.893.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

L. Thielen / P. Stroesser

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122940/318/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Santemedia Acquisition Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.984.

—
Extrait de résolutions circulaires du conseil de gérance du 24 septembre 2007

Il résulte de résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société en date du 24 septembre 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pour SANTEMEDIA ACQUISITION HOLDING

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007122930/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 28 septembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que Gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007123008/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Roissy International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6941 Niederanven, 17, rue de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.571.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of September.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ROISSY INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, having its registered office at Unit 4, Forbes Business Centre, Kempson Way, Bury St. Edmunds, Suffolk IP32 7AR,

here represented by Annie Elfassi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 September 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is formed a single member private limited liability company (société à responsabilité limitée unipersonnelle), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the articles of association (the «Articles»).

Art. 2. The company shall have as its business purposes the performance of any kind of services in the field of civil aviation for the company ROISSY INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, such as consultancies relating to airline management and any other technical and operational consultancies, repairing, inspection, maintenance of airplanes or any instruments and parts used in aviation in the Grand Duchy of Luxembourg, as well as abroad.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ROISSY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in the City of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder for so long as the Company has only a single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum and without cause.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any one of its managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Managers may participate in a meeting of the board of managers by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting, will constitute presence in person at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Action of the board of managers may also be taken without a meeting by unanimous written consent of all the managers. Such written consents may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validity made by him/them in the name of the Company.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may at any time inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Title VII. Varia

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

	Shares
ROISSY INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prenamed	500
Total: five hundred shares	500

The shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

As a result, the amount of EUR 12,500.- is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Extraordinary General Meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 17, rue de Munsbach, L-6941 Niederanven (Luxembourg);
- 2) Has been elected manager («gérant») of the Company for an undetermined term:

- Simon Kelly, Independent, born on 11 July 1959 in Ipswich (Great-Britain), residing at 17, rue de Munsbach, L-6941 Niederanven,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ROISSY INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Unit 4, Forbes Business Center, Kempson Way, Bury St. Edmunds, Suffolk IP 32, 7AR,

représentée par Annie Elfassi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (les «Statuts»).

Art. 2. La société aura pour objet social la prestation de tous types de services dans le domaine de l'aviation civile pour la société ROISSY INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, tels que toutes consultations relatives à la gestion en matière aéronautique et toutes autres consultations d'ordre technique et opérationnel, la réparation, l'inspection, l'entretien d'avions et de tous instruments et pièces utilisés dans l'aviation tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes les opérations portant sur des biens immobiliers ou mobiliers, que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ROISSY INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Niederanven. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, aussi longtemps que la société aura seulement un seul associé ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit au détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que suivant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de l'un quelconque des gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique ou tout autre équipement de communication similaire par lequel toutes personnes participant à la réunion peuvent s'entendre ou se parler, et cette participation à la réunion, constituera présence en personne à cette réunion. Les membres du conseil de gérance peuvent par le biais d'un tel moyen de communication ratifier leurs votes en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Une action du conseil de gérance peut également être prise sans une réunion par le consentement écrit unanime de tous les gérants. De tels consentements écrits peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Assemblée Générale des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Année sociale - Profits - Réserves

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance à tout moment desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour-cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. Divers

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

	Parts sociales
ROISSY INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, prénommée, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à EUR 1.600,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 17, rue de Munsbach, L-6941 Niederanven.

2. A été élu en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon Kelly, indépendant, né le 11 juillet 1959 à Ipswich (Grande-Bretagne), demeurant à 17, rue de Munsbach à L-6941 Niederanven.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elfassi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28807. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007125241/212/259.

(070144392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

ITL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 40.225.

1. Die Herren

- Robert Langmantel, L-Luxemburg, in seiner Eigenschaft als Administrateur Délégué

- Dieter Feustel, L-Luxemburg

- François Metzler, L-Luxemburg

als Verwaltungsrat der ITL LUXEMBOURG SA

und die FIDES INTER-CONSULT S.A., L-2340 Luxemburg als deren Aufsichtskommissar

legen hiermit ihre Ämter mit sofortiger Wirkung nieder.

2. Gleichzeitig wird der Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 12. September 2007.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Domiciliataire

Unterschrift

Référence de publication: 2007124619/756/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

RP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.917.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. Oktober 2007.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

Der Notar

Référence de publication: 2007125213/231/13.

(070144035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Fidarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.978.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique, GOOD ENERGIES INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED, de la société FIDARC S.à r.l. en date du 31 juillet 2007 au siège social que:

ERNST & YOUNG, société anonyme, avec son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été nommée avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2008.

Pour extrait conforme

M. de Groote / R. Bogaerts

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007124616/1126/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Vantage Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.080.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held on 3 October 2007 at the registered office of the Company in Luxembourg

The meeting decided to reappoint the members of the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The directors are:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland)
- Mr Yves de Vos, Luxembourg (Luxembourg)
- Mrs Helen Anne van Vemde, Zurich (Switzerland)

The Auditor is:

- ERNST & YOUNG S.A., LUXEMBOURG (Luxembourg)

The mandates of the directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2008.

Traduction:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 3 octobre 2007 au siège de la société à Luxembourg

L'assemblée décide de réélire les Administrateurs et l'Auditeur en fonction pour un nouveau période d'un an.

Les Administrateurs sont:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland)
- M Yves de Vos, Luxembourg (Luxembourg)
- Mme Helen Anne van Vemde, Zurich (Switzerland)

L'Auditeur est:

- ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg (Luxembourg)

Les mandats des administrateurs et de l'Auditeur auditeurs prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

Dr. R. Ehlers / Y. de Vos

Référence de publication: 2007124614/520/35.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Arcipelagos Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007 que:

- Monsieur Marco Milla, administrateur, demeurant à I-22024 Lanzo d'Intelvi (Italie), Via Goldoni n° 17, a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clos au 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007124617/1494/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

SBF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 108.036.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 août 2007 que:

- Monsieur Gianluca Ninno a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

- Monsieur Davide Murari, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, né à Veron (Italie) le 14 juin 1967, a été élu nouvel administrateur à partir du 9 août 2007 pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

- Monsieur Natale Capula a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

- Monsieur Mirko La Rocca, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, né à Rome (Italie) le 16 avril 1971, a été élu nouvel administrateur à partir du 9 août 2007 pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

- La société LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.a.r.l, a démissionné de ses fonctions d'administrateur.
- Monsieur Salvatore Desiderio, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, né à Pompei (Italie) le 29 octobre 1976 a été élu nouvel administrateur à partir du 9 août 2007 pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a démissionné de ses fonctions de Commissaire.
- La société ALTER AUDIT S.a.r.l, Registre Commerce de Luxembourg B 110.675, ayant siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg a été élu Commissaire à partir du 9 août 2007. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.
- Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L -2522 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2534 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124215/6312/34.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

B.S.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.359.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 mai 2005 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2004, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Dominique Léonard à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Martin A. Rutledge, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Madame Véronique Wauthier, Messieurs Dominique Léonard et François Gontier.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007124572/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Arenamar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.787.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 28 septembre 2007 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au, 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:
 - Monsieur Jean-Yves Nicolas, né à Vielsam (Belgique), le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Marc Koeune, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean Hoffmann, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 2 décembre 1943, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Madame Luisella Moreschi, née le 27 octobre 1957 à Beloeil (Belgique), demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Madame Frédérique Vigneron, née le 05 novembre 1973 à Stavelot (Belgique), demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- Madame Patricia Jupille, née le 4 juin 1965 à Saint AVOID (France), demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société GORDALE MARKETING LTD avec siège social à 77 Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, Chypre, inscrite au «Ministry of Commerce, Industry and Tourism» sous le numéro HE 155572.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007124569/693/40.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.568.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) THE ENGLEFIELD FUND II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom, registered with Companies House of England and Wales under number LP010699, here represented by Maître Richard Desgropes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 25, 2007;

2) THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom, registered with Companies House of England and Wales under number LP011777, here represented by Maître Richard Desgropes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 25, 2007; and

3) THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom, registered with Companies House of England and Wales under number LP011776, here represented by Maître Richard Desgropes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 25, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name EDUFIN S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law

dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the Municipality of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

3.2 The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company will regard the shares as indivisible, with only one owner permitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in dealings with the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and at least one B manager. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon request of any manager at the registered office of the Company or in exceptional circumstances at the place indicated in the convening notice. For the avoidance of any doubt, subject to article 2.2. above, no meetings of the board of managers may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if each states it has been duly informed of the meeting, and has full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. A resolution of the board of managers is validly passed by a majority of the votes cast provided that at least one A manager and one B manager approves the resolution. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other and participating in a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that no more than a minority of managers may participate in any given meeting of the board of managers by such means.

9.7. In exceptional circumstances and in cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be passed by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Resolutions are only validly passed if (subject to 13.3) they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be passed by a majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

THE ENGLEFIELD FUND II L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to ten thousand eight hundred forty nine (10,849) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of ten thousand eight hundred forty-nine euro (EUR 10,849.-).

THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND II L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to one thousand one hundred forty-four (1,144) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand one hundred forty-four euro (EUR 1,144.-).

THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND II L.P., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to five hundred seven (507) shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of five hundred seven euro (EUR 507.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period of time:

- Olivier Morali, born on January 11, 1972 in Paris (France), with professional address is at Michelin House, 81 Fulham Road London SW3 6RD, United Kingdom;

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Stewart Kam-Cheong, born on July 22, 1962 in Port Louis (Mauritius), with professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach; and

- Olivier Dorier, born on September 25, 1968 in Saint-Rémy (France), with professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. The registered office of the Company is set at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, et le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) THE ENGLEFIELD FUND II L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume Uni, immatriculé au Companies House of England and Wales sous le numéro LP010699, ici représenté par Maître Richard Desgropes, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2007;

2) THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND II L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume Uni, immatriculé au Companies House of England and Wales sous le numéro LP011777, ici représenté par Maître Richard Desgropes, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2007;

3) THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND II L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume Uni, immatriculé au Companies House of England and Wales sous le numéro LP011776, ici représenté par Maître Richard Desgropes, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EDUFIN S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toutes autres facilités de crédit, ainsi que des accords ou contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.2 La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. Pour éviter le moindre doute, la Société n'effectuera d'activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tout investissement qu'elle juge nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis aux sociétés commerciales par la Loi.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège social de la Société ou dans des circonstances exceptionnelles au lieu indiqué dans la convocation. Pour éviter le moindre doute, sous réserve de l'article 2.2 ci-dessus, aucune réunion du conseil de gérance ne peut se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B approuvent la résolution. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Une copie sera envoyée à tout gérant qui n'était pas présent.

9.6. Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler et la participation à la réunion par un de ces moyens sera équivalente à une participation en personne à la réunion, étant entendu que pas plus d'une minorité de gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par ces moyens.

9.7. Dans des circonstances exceptionnelles et en cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 13.3) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé (des associés) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

THE ENGLEFIELD FUND II L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire dix mille huit cent quarante-neuf (10.849) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de dix mille huit cent quarante-neuf euros (EUR 10.849,-).

THE ENGLEFIELD INSTITUTIONAL AFFILIATES FUND II L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire mille cent quarante-quatre (1.144) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de mille cent quarante-quatre euros (EUR 1.144,-).

THE ENGLEFIELD AFFILIATES FUND II L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinq cent sept (507) parts sociales de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces de cinq cent sept euros (EUR 507,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Olivier Morali, né le 11 janvier 1972 à Paris (France), avec adresse professionnelle à Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume Uni.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée.
 - Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Maurice), avec adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;
 - Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), avec adresse professionnelle au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.
3. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, qui a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgropes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, LAC/2007/29695. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007125238/5770/464.

(070144386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Advice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.689.

Société constituée le 7 décembre 2005 par devant M^e A. Schwachtgen. Les statuts ont été publiés au Mémorial C n^o 560 du 17 mars 2006.

124389

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 27 juin 2007, que le mandat de chacun des quatre administrateurs et du Commissaire aux comptes, est renouvelé pour une période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Administrateurs:

- Monsieur Walter José Scherk Serrat, ingénieur, Barcelone, Espagne
- Madame Alejandra Fontanals Jauma, secrétaire, Barcelone, Espagne
- Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- Monsieur Gilbert Muller, Administrateur de sociétés, Remerschen, Grand-Duché de Luxembourg

Le mandat de Monsieur Walter José Scherk Serrat en tant que Président du Conseil d'administration est renouvelé pour la même période.

Commissaire aux comptes:

MAZARS, expert indépendant, L-2530 Luxembourg

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2007124516/279/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Safer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.562.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

SAFER ENGINEERING S. à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution given on September 20, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name SAFER INVESTMENTS S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at eighteen million seven hundred fifty thousand euros (EUR 18,750,000) represented by eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) shares of one euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management, representation**Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholder(s). The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the single signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business year**Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation**Art. 16. Causes of Dissolution.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

Subscription - payment

Thereupon, SAFER ENGINEERING S. à r.l., prenamed and represented as stated above, subscribes to eighteen million seven hundred fifty thousand (18,750,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the SAFER ENGINEERING's Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the SAFER ENGINEERING's Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of EUR 18,750,000 (eighteen million seven hundred fifty thousand Euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the SAFER ENGINEERING's Assets and Liabilities to the Company is evidenced by a certificate dated September 20, 2007, issued by the management of SAFER ENGINEERING S.à.r.l. that:

«1. based on generally accepted accountancy principles the net worth of all the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by SAFER ENGINEERING S.à.r.l. to the Company is valued at least EUR 18,750,000 (eighteen million seven hundred fifty thousand Euros) and since the date of the herein certificate no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

2. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by SAFER ENGINEERING S.à.r.l. and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

3. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of SAFER ENGINEERING S.à.r.l.

A copy of the above document, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 5,500.- (five thousand five hundred Euros).

Capital duty exemption

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company incorporated and with registered office or principal establishment in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) to another company incorporated and with registered office or principal establishment in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mr Eric Magrini, born in Luxembourg on 20 Avril 1963, with professional address at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr Philippe Toussaint, born in Arlon on 2 September 1975, with professional address at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SAFER ENGINEERING S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Monsieur Etienne de Crépy, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 20 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination, siège social, objet social, durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SAFER INVESTMENTS S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Capital, parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix-huit million sept cent cinquante mille euros (18.750.000 EUR) représenté par dix-huit million sept cent cinquante mille (18.750.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III.- Gestion, représentation**Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Le(s) Gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être Associé(s). Le(s) Gérant(s) est/sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV.- Assemblées générales des associés**Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

Subscription - paiement

Ensuite, SAFER ENGINEERING S. à r.l., prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à dix-huit million sept cent cinquante mille (18.750.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, et décide de les payer entièrement par voie d'apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs SAFER ENGINEERING).

L'apport en nature des Actifs et Passifs SAFER ENGINEERING à la Société, pour un montant total de EUR 18.750.000 (dix-huit million sept cent cinquante mille Euros) sera alloué au compte capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actifs et Passifs SAFER ENGINEERING à la Société est prouvée par un certificat daté du 20 Septembre 2007, émis par la gérance de SAFER ENGINEERING S.à r.l. qui indique que:

«1. sur base de principes comptables généralement reconnus, la valeur nette des actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par SAFER ENGINEERING S.à r.l. à la Société est évaluée au moins à EUR 18.750.000 (dix-huit million sept cent cinquante mille Euros) et depuis la date du présent certificat, aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

2. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessible par SAFER ENGINEERING S.à r.l. et ne sont sujets à aucune restriction et aucune sûreté ne limite leur cessibilité ou ne réduit leur valeur;

3. toutes les formalités pour transférer la propriété des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de SAFER ENGINEERING S.à r.l.»

Une copie du document mentionné ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, devra rester annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

124396

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500.).

Exonération du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en tous les actifs et passifs d'une société constituée au sein de l'Union Européenne (c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg) à une autre société constituée dans l'Union Européenne (c'est-à-dire le Grand-Duché de Luxembourg), la Société fait référence à l'article 4-1 de la loi datée du 29 Décembre 1971, telle que modifiée, qui permet l'exemption du droit d'apport.

Décisions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eric Magrini, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- M. Philippe Toussaint, né à Arlon, le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. de Crépy, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007. LAC/2007/28196. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007125632/5770/388.

(070144284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Aquasourca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 109.813.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social, le 14 septembre 2007 à 14.30 heures

L'Assemblée décide de nommer Administrateur de la Société:

Monsieur Félix Crepet, Etudiant, demeurant 8, avenue de la Harpe, CH-1007 Lausanne (Suisse).

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007124609/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Rocatex, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 11.853.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 3 septembre 2007

Les membres du conseil d'administration ont décidé de transférer le siège social de la société du 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Perrier
Mandataire

Référence de publication: 2007124218/1053/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10438. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070142960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Société Luxembourgeoise des Transports Helming, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 8.314.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur de dénomination sociale dans l'avis daté du 14 septembre 2006, il y a lieu de procéder à la rectification suivante:

Par MORY TEAM S.A., il fallait lire MORY GROUP S.A., société de droit français, ayant son siège social à F-93507 Pantin Cedex, 28, avenue Jean Lolive.

Déposé au registre de commerce et de société de Luxembourg le 19 septembre 2006 sous le numéro L06/99723

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

*Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER
INTERFIDUCIAIRE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007124517/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00351. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070143968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

S.V.A. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.674.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
S.V.A. HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007124555/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Jam Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007124061/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05375. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Hakogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Paul Haspeslagh, administrateur de sociétés, demeurant 142, Zwevezeelstraat à B-8851 Aardooie-Koolkamp, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007124084/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.874.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007124121/5770/12.

(070142782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Sibelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 26 septembre 2007

1. Le Conseil d'Administration acte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Romain Thillens de son poste d'administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet immédiat, comme administrateur Monsieur Wolfgang Baertz, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel (L-8123), 4 Bei den 5 Buchen.

Monsieur Wolfgang Baertz terminera le mandat de Monsieur Romain Thillens, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'an 2011.

La ratification de la cooptation de Monsieur Wolfgang Baertz sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007123972/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 110.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007125231/242/13.

(070143555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Greenfell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.578.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARS PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg limited liability company incorporated on August 9, 2005 and having its registered seat at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 110.571,

here represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GREENFELL PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) represented by 500 shares having a nominal value of twenty-five euro (25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a

general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
MARS PROPERTIES S.à r.l.	500
Total	500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five Hundred euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Marjoleine Van Oort, companies director, born on 28th February 1967 at Groningen (The Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

- Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on 12 th November 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARS PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois et ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 110.571,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.»

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GREENFELL PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les

résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
MARS PROPERTIES S.à r.l.	500
Total	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à € 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Madame Géraldine Schmit, administrateur de société, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,
- Madame Marjoleine van Oort, administrateur de société, née le 28 février 1967 à Groningen Pays Bas), résidant professionnellement 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

2. Le siège social de la société est établi à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29962. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007125253/242/298.

(070144540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

A. Schulman Sàrl & Cie, SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 91.837.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.434.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124047/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01637. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Lexington Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.699.

12 juin 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Frédéric Otto, Marc Ambroisien ainsi que Reinald Loutsch et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION S.à r.l, pour six années. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2007124612/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Vetedy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.188.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 4 juin 2007

Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs, Monsieur Patrick Deumer, demeurant professionnellement à L-Steinfort en tant qu'administrateur délégué, Monsieur Philips Jean-Luc, demeurant professionnellement à L-Steinfort et Madame Grave Françoise, demeurant professionnellement à L-Steinfort pour une durée de 6 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, AFC BENELUX S.à r.l., 39, route d'Arlon à L-8410 Steinfort est également renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC BENELUX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007124605/5332/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Teckel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.411.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 11 septembre 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. Quintus / K. Lozie

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007124073/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Basal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.528.

1. Herr Robert Langmantel, L-Luxemburg,
als Verwaltungsratsmitglied der BASAL S.A.
und die FIDES INTER-CONSULT S.A., L-2340 Luxemburg als deren Aufsichtskommissar
legen hiermit ihre Ämter mit sofortiger Wirkung nieder.

2. Gleichzeitig wird der Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung gekündigt.

Luxemburg, den 28. September 2007.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Domiciliaire

Unterschrift

Référence de publication: 2007124620/756/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.598.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Regis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 30th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREM II LUXCO S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l, prenamed, declared to subscribe to five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr John Mc Carthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW 1 8XL, United Kingdom.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREM II LUXCO S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l, précité, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Mande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Robert Shaw, Senior Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur John Mc Carthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, Relation: LAC/2007/30431. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007126014/211/307.

(070145096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Secam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.040.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour SECAM SA

FIDUCIAIRE FORIG SC/FIDUFISC SA

Signature

Référence de publication: 2007123109/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01553. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070141526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Aicy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123108/3211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04572. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Keep Cool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123107/3211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04594. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Oraso Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 55.893.

Par la présente, la société SARAH, établie 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B46.797, administrateur de la société ORASO INVESTISSEMENT S.A., démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

L. Thielen / P. Stroesser

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007122973/318/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

SecureWave, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.428.

En date du 27 août 2007 le Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Roger Wagner, né le 30 août 1954 à Pétange, Luxembourg, ayant comme adresse, 3, rue Pierre Schuetz, L-4946 Bascharage, délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

SecureWave S.A.

Signature

Référence de publication: 2007123004/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

P & G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.190.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123095/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03497. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Camino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 31.139.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007123097/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02774. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Strategy Advertising Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 41, Parc Résidentiel Lesigny.

R.C.S. Luxembourg B 27.963.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007123098/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02778. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Café de la Poste - Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 65.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007123099/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02780. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Salaison Weffling et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 24.175.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007123102/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02815. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Transports Ed. Gloden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 23A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.045.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN

Signature

Référence de publication: 2007123101/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02811. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Corporate and Fiduciary Services, Société Civile.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 1.200.

—
Extrait de la décision des associés du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 15, rue de la Chapelle à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007122897/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Boiling Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.307.

—
Conformément à la décision de l'actionnaire unique de la Société, en date du 4 octobre 2007, le siège de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOILING BAY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007122921/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Duma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 118.104.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123094/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07308. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Metinvest Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 102.577.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123091/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07299. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Art Properties Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007124046/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05109. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Naja Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 20.475.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007123955/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.
